



Lire en Soissonnais

ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019

Association culturelle déclarée au JO du 21 février 2015 autorisée à recevoir des dons ouvrant droit à déduction fiscale

Nom :Prénom.....

Intitule (pour les personnes morales):.....

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe

Portable

Adresse Mail :

.....

J'adhère pour l'année 2019 :

en tant que particulier, cotisation de 10 €

en tant que personne morale, cotisation de 50 €

et je soutiens les actions de l'association Lire en Soissonnais

en effectuant, en plus, un don de :

.....€

A adresser par chèque à l'ordre du trésorier de l'association Lire en Soissonnais

Monsieur Christian Deulceux Hameau de Chazelles - 02200 Berzy le Sec

Pour tout versement d'un montant égal ou supérieur à 50 €, un reçu fiscal vous sera adressé.

Déduction fiscale des particuliers : le montant global de votre versement : cotisation + don, ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% du montant versé, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Pour un versement de 50 €, vous déduisez de vos impôts 33 €, votre contribution ne vous aura coûté que 17 €.

Lire en Soissonnais : siège social Hôtel de Ville 02200

Soissons /Tél: 0662166082/

Président Raymond Grasset